



Fermeture de trésoreries : la grogne enfle dans les territoires

Le rythme de fermeture des centres des finances publiques s'accélère sur le territoire, essentiellement en milieu rural. Personnels et élus locaux se mobilisent pour tenter de faire pression auprès de l'administration afin de conserver leur trésorerie, déplorant une démarche menée uniquement pour des raisons économiques au détriment du service public de proximité.

Le 11 juillet à L'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne, 2 000 hab.) et le 3 juillet à Lannoy (Nord, 1 000 hab.), personnels administratifs et élus locaux étaient appelés par les syndicats Solidaires et CGT finances publiques à manifester devant leur trésorerie, dont la fermeture est programmée pour le 1^{er} janvier 2016.

L'activité de la structure de Lannoy (10 agents) serait transférée au centre des finances publiques de Roubaix pour la partie dédiée aux particuliers et soit à Wattrelos, soit à Villeneuve-d'Ascq pour celle concernant le secteur public local. Elle accueille 10 000 particuliers chaque année et gère 24 budgets de six communes, et 87 régies. « Cette éventuelle fermeture montre que la tendance ne concerne pas uniquement les petites trésoreries rurales », souligne Laurent Perin, de la CGT finances publiques du Nord. Dans ce département, les trésoreries de Marchiennes (3 agents) et de la Madeleine (5 agents) pourraient connaître le même sort.

Celle de L'Isle-en-Dodon doit être transférée à Boulogne-sur-Gesse et le recouvrement de l'impôt du centre des finances publiques de Castanet (20 agents dont 5 concernés) vers l'hôtel des finances de Toulouse-Rangueil. De fait, le mouvement concerne toute la France. Dans les Alpes de Haute Provence, il est prévu de regrouper début 2016, respectivement à Sisteron et Saint-André-les-Alpes, les trésoreries de Volonne (6 agents) et de Colmas (4 agents). En Ile-et-Vilaine également, deux structures sont menacées à la Guerche-de-Bretagne (5 agents) et Louvigné-du-Désert (4 agents). Et dans les Côtes d'Armor, se sont celles de Plouaret et Lézardrieux.

Selon Solidaires et CGT finances publiques, le phénomène s'accroît « avec la métropolisation et la réforme territoriale, notamment la fusion des régions qui va entraîner un regroupement des paieries régionales dans des grosses structures », déplore Régis Mezzasalma, de CGT finances publiques. Solidaires dénombre 441 fermetures de trésoreries depuis 2009. « Depuis deux ans, la DGFIP en a fait une 'démarche stratégique' », constate Muriel Guilbert, de Solidaires. Mais la direction générale des finances publiques minore ce chiffre et ne reconnaît que 352 fermetures de 2009 à 2015, dont 91 cette année.

Les petites trésoreries avec peu d'agents, situées pour la plupart en milieu rural, sont les premières concernées. Aujourd'hui, il y a un comptable par canton et selon la CGT, l'objectif serait d'atteindre d'ici à 2018/2020 une trésorerie pour deux EPCI à fiscalité propre par département. « Nous estimons que 800 trésoreries sont potentiellement menacées », redoute Régis Mezzasalma. Là encore, la DGFIP se porte en faux et indique qu'il n'existe pas de ratio. De plus, sachant que l'on compte environ 2 100 EPCI et près de 2 500 trésoreries, « ces estimations sont incorrectes et/ou partielles, voire partiales », rétorque le service de la communication de l'administration.

« L'Etat renie ses engagements »

Face à ce mouvement de fond, la mobilisation s'organise sur le terrain et diverses actions sont menées : manifestations, pétitions, vœux des conseils municipaux et parfois des conseils départementaux, courrier à Michel Sapin, le ministre de l'Economie et des finances... Agents et élus locaux cherchent à se faire entendre car l'administration mène semble-t-il ses projets sans publicité ni concertation. « La méthode n'est pas terrible et les élus locaux se trouvent devant le fait accompli », reconnaît Francis Vercamer, député-maire (UDI) de Hem (Nord, 18 400 hab.).

Louis Pautrel ne cache pas sa colère, « je suis d'autant plus révolté que le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a signé avec une vingtaine de partenaires dont l'Etat un bouclier rural en janvier 2015 pour maintenir des services publics et de proximité », lâche le maire du Ferré (700 hab.) et président des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine. « L'Etat renie ses engagements ». L'édile juge « insultant pour les élus locaux et la population » les propos du directeur départemental des finances publiques arguant qu'il faut « arrêter le saupoudrage des services publics ».

Une démission des maires ?

A l'autre bout de la France, Loïc Le Roux de Bretagne, président de la communauté de communes des Portes du Comminges (Haute-Garonne, 4 300 hab.) déplore également le désengagement de l'Etat du milieu rural et rappelle l'importance du rôle du comptable pour la gestion des budgets des petites communes. « Le comptable ne sera plus au fait de nos problèmes », redoute l'élu, « les régisseurs de cantine devront se rendre à Boulogne-sur-Gesse avec de l'argent liquide avec tous les risques que cela comporte. Si la fermeture est maintenue, nous démissionnerons de nos mandats de maire », menace Loïc Le Roux de Bretagne.

Si la plupart de ces acteurs sont conscients que la réduction du nombre de communes et la montée en puissance de la dématérialisation impliquent de revoir l'organisation territoriale des centres des finances publiques, ils déplorent que la démarche soit menée uniquement dans un objectif de réaliser des économies. « Nous ne sommes pas arcbutés sur l'existant, mais l'évolution doit aussi être guidée par la recherche d'un meilleur service », convient Régis Mezzasalma. Francis Vercamer est également « favorable à une réforme, mais à condition qu'elle soit menée intelligemment. Aucune réflexion de fond n'est menée sur le service public alors qu'il est question de le rapprocher des quartiers en difficulté ».

D'autant que « la fermeture de services publics peut avoir des incidences économiques et sociales pour des petites communes », ajoute Laurence Tartour, responsable des finances à l'association des petites villes de France (APVF). Elle souligne également que sans la proximité du comptable et faute de compétences en interne, ces collectivités pourraient être contraintes d'avoir recours à des cabinets de consultants, « cela nous conforte à demander une diminution des frais de gestion des impôts locaux », observe Laurence Tartour.

Enfin, la dématérialisation ne peut pas tout résoudre, sachant que des zones blanches existent toujours et que tous les services municipaux ne sont pas encore équipés. « On ferme des services sans nous laisser le temps de nous organiser ni de former tant le personnel que les élus », rage Loïc Le Roux de Bretagne, « beaucoup de maires sont incapables de passer à la signature électronique ». Lors du dernier conseil communautaire des Portes du Comminges, les élus ont décidé de faire de l'obstruction en conservant le support papier. « J'irai moi-même déposer les documents sur le bureau du préfet », assure le président.